



AVIS PUBLIC

Règlements 595-2024 et SQ-2023-01 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 juin 2024, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 595-2024 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer de contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires**
- **Règlement SQ-2023-01 amendant le Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement et le bon ordre**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 juin 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA